

Évaluation environnementale des PLU

Formulaire indicatif pour l'examen au cas par cas

Dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas, le présent formulaire sert à guider la collectivité compétente dans la constitution du dossier.

Ce guide est destiné aux élaborations ou révisions de PLU. Dans le cadre de l'élaboration d'une carte communale ou d'une déclaration de projet, les formulaires indicatifs et informations nécessaires sont disponibles sur le site internet de la DREAL, rubrique « Evaluation environnementale » :

<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?-Evaluation-environnementale->

Pour toute question, vous pouvez contacter la cellule Evaluation Environnementale des documents d'urbanisme à l'adresse suivante :

ae-planification.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr

Pièces à fournir dans le cadre du cas par cas

Selon les termes de l'article R121-14-1, la personne publique devra transmettre à l'autorité environnementale :

- une description des caractéristiques principales du document ;
- une description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone ou des zones susceptible(s) d'être touchée(s) par la mise en œuvre du document ;
- une description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du document.

Ces éléments doivent permettre à l'autorité environnementale d'apprécier les impacts prévisibles du plan sur l'environnement, et ainsi de se prononcer sur la nécessité ou non de procéder à une évaluation environnementale. Il est donc nécessaire de ne saisir l'autorité environnementale que sur la base d'un PLU suffisamment avancé (diagnostic consolidé et orientations du PADD validées).

Ces éléments engagent la responsabilité de la collectivité. En cas d'évolution significative des informations déclarées à l'autorité environnementale, une nouvelle demande d'examen au cas par cas devra être déposée.

Les informations fournies à l'autorité environnementale seront fonction de l'avancement des réflexions, études et analyses menées par la personne publique compétente dans le cadre de la construction de son document d'urbanisme. Il n'est donc normalement pas nécessaire de réaliser des études complémentaires pour remplir le présent formulaire indicatif. Un travail de synthèse et de cartographie des éléments existants pourrait cependant être nécessaire. Ces synthèses pourront utilement être réutilisées dans le cadre du document d'urbanisme qui sera approuvé.

Afin d'examiner la pertinence de réaliser ou non une évaluation environnementale, la

personne publique pourra fournir à l'autorité environnementale un dossier comportant les pièces suivantes :

Pièce n°	
1	Formulaire indicatif
2	Projet de PADD du territoire concerné.
3	Conclusions du diagnostic sur les enjeux environnementaux du territoire.
4	Tableau descriptif des projets
5	Superposition enjeux environnementaux / projets

Il est recommandé à la collectivité d'apporter un soin particulier à la complétude des informations données dans ce cadre. En l'absence de données permettant à l'autorité environnementale de déclarer l'absence probable d'incidences sur l'environnement, une évaluation environnementale sera demandée.

Descriptif des pièces à fournir

Pièce n°1

Le formulaire indicatif est disponible en annexe de la présente note, ainsi que sur le site internet de la DREAL Nord-Pas-de-Calais (<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?-Evaluation-environnementale->)

Une attention particulière devra être portée à la partie « projet d'aménagement de la commune ». Outre un récapitulatif des orientations du PADD, celle-ci devra, s'il y a lieu, comprendre les objectifs démographiques, les objectifs de construction de logements, les créations de zones économiques... Cette description devra être complétée par une description sommaire des différents projets prévus dans le cadre du document, que ce soit des ouvertures de zones à l'urbanisation (Zone d'activité, secteur de développement de l'habitat...) ou des projets structurants (équipements publics, projets économiques...) (cf pièce n°4).

La partie B a pour objectif de décrire le patrimoine naturel susceptible d'être touché par la mise en œuvre du plan. On n'abordera pas dans cette partie les conséquences du projet sur ces zones. Il est uniquement demandé de décrire :

- la nature du site ;
- son intérêt patrimonial ;
- les pressions et menaces exercées sur celui-ci ;

Il est à noter que les zones susceptibles d'être touchées ne se résument pas aux zones ouvertes à l'urbanisation, mais bien à l'ensemble des zones pouvant subir un impact. Sont aussi concernées par exemple les zones urbaines, les secteurs constructibles dans les zones agricoles et naturelles, etc.

Dans la partie C, il sera fait état des diverses pressions et incidences pressenties de l'urbanisation sur les zones précitées. Pour chacune d'entre elles, si un impact prévisible est décelé, il sera attendu une description du type d'incidences (directes / indirectes, permanentes / temporaires, probabilité...) et une estimation de leur ampleur (surface impactée...). Il est demandé dans celle-ci une analyse des incidences du plan dans sa

globalité et *a priori*, c'est à dire sans la réalisation d'études complémentaires.

Pièce n°2

La saisine de l'autorité environnementale ayant lieu après le débat relatif au PADD, le projet de PADD sera utilement fourni.

Pièce n°3

Il est demandé de fournir la conclusion du diagnostic, récapitulant les forces et faiblesses du territoire au niveau environnemental. Cette pièce peut être utilement extraite du diagnostic tel que défini par l'article L.123-1-2 du code de l'urbanisme.

Pièce n°4

Un bilan des différents projets sur le territoire doit être fait. Ce bilan peut s'appuyer sur l'exemple de tableau fourni en annexe. Il est demandé dans ce cadre la description des principaux projets, ainsi que des éléments sur leur ampleur, leur localisation, et des premiers éléments de justification.

Pièce n°5

Cette pièce a pour objectif de récapituler les zones de tension entre urbanisation et zones sensibles. Une cartographie superposant les zones de projets avec les zones à enjeu environnemental (zones décrites dans la partie 2 du formulaire) sera utilement jointe. Pour une meilleure lisibilité, le plan fourni sera au moins réalisé au 1:10 000.

Formulaire indicatif :

Cadre réservé à l'administration	
Référence de dossier	
Date de réception	

A. Description des caractéristiques principales du document

Renseignements généraux	
EPCI ou commune compétente en matière de PLU	
Nom et coordonnées de la personne à contacter	
Document concerné	<input type="checkbox"/> PLU <input type="checkbox"/> PLUi <input type="checkbox"/> PLUi valant PLH
Procédure concernée	<input type="checkbox"/> Élaboration <input type="checkbox"/> Révision
Date de délibération prescrivant la procédure.	
Date du débat relatif aux orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)	
Si un document existait précédemment, quelle est son type et sa date d'approbation ?	
Le plan précédent a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Renseignements sur le territoire concerné	
Nombre de communes concernées	
Nombre d'habitants concernés	
Le territoire est-il couverts par des documents stratégiques exécutoires (SDAGE, SAGE, SCOT, PDU, PLH, PNR, autres)... ?	<input type="checkbox"/> SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) <input type="checkbox"/> SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) : précisez <input type="checkbox"/> SCOT <input type="checkbox"/> Plan de Déplacement Urbain <input type="checkbox"/> Programme Local de l'Habitat <input type="checkbox"/> Plan Climat Energit Territorial <input type="checkbox"/> Parc Naturel régional <input type="checkbox"/> Autres :

Projet d'aménagement de la commune	
Quels sont les objectifs chiffrés de croissance de population ? Quelle sera la surface totale des zones ouvertes à l'urbanisation, dont la surface des zones à destination d'activités et celle des zones à destination d'habitat ? <i>Fournir le PADD du document concerné.</i>	
Description des différents projets prévus dans le cadre du PLU (description des projets et des zones ouvertes). <i>Vous pouvez pour cela vous aider du tableau proposé en annexe</i>	

B. Description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du document.

Une cartographie superposant les zones de projets avec les zones à enjeu environnemental sera utilement jointe.

Consommation d'espace et étalement urbain	
Quelle a été la consommation d'espace de ces 10 dernières années ?	
Quels sont les objectifs en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?	

Les projets du document recoupent-ils les zones suivantes ou en sont-ils frontaliers ? Quelles sont les caractéristiques de ces zones ?

		Si oui, caractéristiques de la zone
- Zones agricoles ou naturelles	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Continuités écologiques et patrimoine naturel

- ZNIEFF	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Zones Natura 2000	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Zones faisant l'objet d'arrêté de protection biotope	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Zones de protection d'un parc naturel régional ou national	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Continuités écologiques (définies par une trame verte et bleue locale, par le SCOT ou par le SRCE)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Autres :		

Patrimoine culturel et paysager

- Sites classés	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Sites inscrits	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Zones couvertes par une ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain ou paysager) ou une AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Autres :		

Préservation des ressources en eau

- Zones humides	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Zones de captage d'eau	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Zones couvertes par un assainissement non collectif	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Autres :		

Risques et nuisances		
- Zones exposées aux risques (risque inondation, minier, sismique, retrait-gonflement argiles, cavité, industriel ...). Préciser le niveau d'aléa.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Zones comportant des sols pollués	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Autres :		

C. Description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du document.

Dans ce paragraphe, il sera fait état des diverses pressions et incidences pressenties de l'urbanisation sur les zones précitées. Pour chacune d'entre elles, si un impact prévisible est décelé, il sera attendu une description du type d'incidences (directes / indirectes, permanentes / temporaires, probabilité...) et une estimation de leur ampleur (surface impactée...).

Identifier les impacts, positifs ou négatifs sur les zones suivantes. Estimer l'ampleur du recouvrement.		
Zone touchée	Description du type d'incidences	Estimation de la nature et de l'ampleur des incidences
- Zones agricoles ou naturelles		
Continuités écologiques et patrimoine naturel		
- ZNIEFF		
- Zones Natura 2000		
- Zones faisant l'objet d'arrêté de protection biotope		
- Zones de protection d'un parc naturel régional ou national		
- Continuités écologiques (définies par une trame verte et bleue locale, par le SCOT ou par le SRCE)		
- Autres :		
Patrimoine culturel et paysager		
- Sites classés		
- Sites inscrits		
- Zones couvertes par une ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain ou paysager) ou une AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine)		
- Autres :		
Préservation des ressources en eau		

- Zones humides		
- Zones de captage d'eau		
- Zones d'assainissement non collectifs		
- Autres :		
Risques et nuisances		
- Zones exposées aux risques (risque inondation, minier, sismique, retrait-gonflement argiles, cavité, industriel ...)		
- Zones comportant des sols pollués		
- Autres :		

Identifier les impacts potentiels, positifs ou négatifs du document sur les problématiques suivantes :		
	Description du type d'incidences	Estimation de l'ampleur des incidences
- Impact sur l'assainissement		
- Impact sur la ressource en eau potable		
- Impact sur le paysage		
- Impact sur l'imperméabilisation des sols		
- Impact sur les continuités écologiques		
- Impact sur les milieux naturels		
- Impact sur les milieux agricoles		
- Impact sur le réseau transports collectifs et les déplacements		
- Impact sur les consommations en énergie		
- Impact sur les émissions de CO2		

Quels sont les impacts du projet sur les territoires limitrophes ?

Quels sont les impacts du projet sur les territoires frontaliers ?

Quelles sont les mesures d'évitement envisagées ?

D. Conclusion :

Quels sont, selon vous, les conséquences majeures du plan sur l'environnement ?

Estimez-vous que ce document devrait faire l'objet d'une évaluation environnementale ? Pourquoi ?

Annexe : exemple de tableau récapitulatif des projets

Projet	Surface du terrain d'assiette	taille du projet (nombre de logements, taille de la construction...)	justification	Localisation
Extension école	500 m ²	Construction de 300 m ² de surface de plancher	Besoin d'extension de l'école, dans le cadre d'un regroupement intercommunal	Emplacement réservé dans tissu urbain
Création nouveau quartier	2 Ha	50 logements	Accueil de nouvelles populations	Extension sud de la commune, zone AU1
Constructions dans dents creuses		Potentiel de 15 logements	Densification et optimisation de l'espace existant	dans tissu urbain
Extension Zone d'activité intercommunale	5 Ha	Vente de 3 Ha de lots	Extension de l'activité existante (5 Ha) et accueil de nouvelles activités	Sud Zone d'activité existante